Envoyé en préfecture le 27/10/2022
Reçu en préfecture le 27/10/2022
Publié le
ID : 085-248500530-20221026-RGLT_22_892_190-DE

Communauté de Communes
Pays des Achards

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD.

Membres en exercice : 32	Membres présents : 22 Nombre de votants : 26	Date de la convocation : 20/10/2022

Présents	Olivier BIRON, Carine BOMPERIN, Emmanuelle BOUTOLLEAU, Joël BRET, Isabelle CHAIGNE, Dominique DURAND, Emmanuel FERRE, Chantal GUERINEAU, Jean-Michel LAUNAY, Emmanuelle MAILLOCHEAU, Guillaume MALLARD, Florence MASSON, Sarah MICHON, Mickaël ONILLON, Patrice PAGEAUD, Michel PAILLUSSON, Sébastien PAJOT, Jean-François PEROCHEAU, Peggy POTEREAU, Sarah RENAUD, Didier RETAILLEAU et Michel VALLA lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Excusés	Anne DE PARSEVAL, Nathalie FRAUD, Bernard GAUVRIT (donne pouvoir à Guillaume MALLARD), Cécile GUILLOTEAU, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Joël PERROCHEAU (donne pouvoir à Emmanuelle BOUTOLLEAU), Jacques RABILLE, (donne pouvoir à Michel PAILLUSSON) et Guy RAPITEAU (donne pouvoir à Sébastien PAJOT).
Absents	Odile DEGRANGE et Josiane NATIVELLE.
Secrétaire de réunion	Michel VALLA

Délibération RGLT_22_892_190 **APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL VENDEE CENTRE**

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- Un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut ».

La démarche « Territoires d'industrie » a été lancée lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. Le territoire « Vendée Centre » composé de l'agglomération de la Roche-sur-Yon, des communautés de communes Vie & Boulogne et Pays des Achards a été identifié « Territoires d'industrie » à cette occasion.

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

Envoyé en préfecture le 27/10/2022
Reçu en préfecture le 27/10/2022
Publié le
ID : 085-248500530-20221026-RGLT_22_892_190-DE

Un projet de Territoires d'Industrie a été co-construit par les acteurs publics et les chefs d'entreprises industrielles. Ce projet s'appuie sur le potentiel industriel de notre territoire et s'attache à anticiper les mutations à venir. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant. Ce projet se concrétise par la signature d'un contrat Territoire d'Industrie entre l'Etat, La Région, BPI France, et la Banque des territoires.

Un comité de projet local composé des élus, des industriels et des techniciens des différents partenaires est chargé de la définition des orientations stratégiques pour le Territoire d'industrie, du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet de territoire.
Un binôme élu/industriel, Yannick DAVID/Christophe COUGNAUD, est destiné à animer les actions transversales à développer au niveau des 3 territoires.
Un binôme par territoire constitué d'un élu du territoire et d'un acteur industriel est chargé de représenter le territoire pour animer le projet de territoire et traduire les actions liées au territoire.

Le contrat s'articule autour de 3 enjeux majeurs et les 4 ambitions suivantes :

- Renforcer l'attractivité de l'entreprise
- Développer la mobilité, les transports et les tiers lieux
- Renforcer la formation et la gestion des compétences
- Encourager la mutation des espaces économiques aux contraintes et enjeux d'aujourd'hui et de demain

Le contrat Territoires d'Industrie sera signé entre La Roche-sur-Yon Agglomération, la Communauté de Communes Vie et Boulogne, la Communauté de communes du Pays des Achards, l'Etat, la Région, BPI France et la Banque des Territoires sur la période 2022-2026 afin de formaliser les engagements respectifs des parties et de définir le programme d'actions.

Considérant la décision du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2018 identifiant le territoire d'industrie Vendée-Centre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le contrat Territoire d'Industrie Vendée Centre.**
- **D'autoriser Monsieur Le Président ou son 1er vice-président en charge du développement économique à signer le contrat dont un projet est annexé et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.**

Le Président,
Patrice PAGEAUD

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS des ACHARDS

Secrétaire de séance
Michel VALLA

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits,
Pour copie conforme au registre
Acte publié sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays des Achards le : 2 novembre 2022

PAYS DES ACHARDS chaque jour à vos côtés

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat